



HAL
open science

La Diplomatie Académique: vers un patrimoine culturel immatériel des communautés universitaires. Illustration holistique et inclusive de la diplomatie scientifique, culturelle et universitaire

Oleg Curbatov, Pascal Pavlidis

► To cite this version:

Oleg Curbatov, Pascal Pavlidis. La Diplomatie Académique: vers un patrimoine culturel immatériel des communautés universitaires. Illustration holistique et inclusive de la diplomatie scientifique, culturelle et universitaire. *CULTURE AND EDUCATION IN THE DEVELOPMENT OF THE HUMAN CAPITAL IN ARCTIC*, Arctic State Institute of Culture and Arts, Dec 2016, Yakutsk Russie. hal-01496155

HAL Id: hal-01496155

<https://hal.science/hal-01496155>

Submitted on 30 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

La Diplomatie Académique : vers un patrimoine culturel immatériel des communautés universitaires.

Illustration holistique et inclusive de la diplomatie scientifique, culturelle et universitaire

Oleg Curbatov

Docteur en Sciences de Gestion
Maître de Conférences HDR
Université Paris 13 – CEPN, France

Pascal Pavlidis

Docteur d'Etat en Sciences de Gestion
Maître de Conférences Hors Classe
Université Paris 13, France

La liberté académique est une valeur du capital humain immatériel, essentielle pour les universitaires des pays sur laquelle ils s'appuient afin de mener leurs pratiques d'enseignement (diffusion des connaissances) et de recherche (création de connaissances). Ces pratiques inclusives des communautés des enseignants pour la création et la diffusion des connaissances, qui sont inscrites dans l'agenda mondial Education 2030, concernent aussi la promotion et la construction de la paix auprès des sociétés. Elles rejoignent la diplomatie scientifique et l'influence culturelle par le biais d'un concept holistique développé par l'IAUPL en 2016: la "Diplomatie Académique". La culture de pratiques de la communauté universitaire fondées sur la recherche libre à partir du Doctorat et tout au long de la vie universitaire, transmises de génération en génération, sur la culture de la diplomatie académique ou encore, sur l'ouverture de l'Université aux autres communautés internationales, a une mission de construction de la paix. Nous présentons dans cet article les propositions de la diplomatie académique, qui est une approche intégrant les pratiques des enseignants-chercheurs français et étrangers et qui peuvent ainsi s'inscrire dans un patrimoine culturel immatériel de leurs pays.

Академическая Дипломатия: путь к нематериальному культурному наследию академического сообщества.

Целостная и инклюзивная иллюстрация научной, культурный и академической дипломатии

Олег Курбатов и Паскаль Павлидис

Академическая свобода является необходимой ценностью нематериального человеческого капитала преподавателей и ученых стран, на которую они полагаются чтобы осуществлять деятельность обучения (распространение знаний) и исследования (создание новых знаний). Данные инклюзивные обычаи академического сообщества преподавателей в создании и распространении знаний, включены в глобальную повестку дня Образования 2030, также охватывают миссию распространения и строительства мира среди общества. Они присоединяются к обычаям научной дипломатии и культурного влияния посредством целостной концепции, разработанной IAUPL в 2016 году: «Академическая Дипломатия». Культура обычаев университетского сообщества, основанная на свободе исследования, начиная от аспирантуры и продолжая в течении всей университетской жизни, передавалась из поколения в поколение, а культура академической дипломатии или, открытие университета другим международным сообществам, имеет миссию построения мира. Мы представляем в данной статье предложение о развитии академической дипломатии, которая является инклюзивным подходом, интегрируя обычаи французских и иностранных преподавателей, в свою очередь, может быть стать частью нематериального культурного наследия их стран.

Introduction

Pour cette contribution aux conférences internationales, permettez-nous d'utiliser l'une des langues officielles de l'UNESCO, le français. En notre qualité de Maîtres de Conférences des Universités, nous remercions les organisateurs d'avoir invité notre organisation à participer au Forum des ONG de l'UNESCO « *De la Promotion à la Construction de la Paix* » à Querétaro (Mexique, 3-4 novembre 2016) et à la Conférence « *Culture et Education dans le développement du capital humain de l'Arctique* » à Yakutsk (République Saha de la Fédération de Russie, 15-16 décembre 2016).

Nous avons la charge de représenter l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL), ONG non-gouvernementale, qui a été créée en 1944, dans la grande tourmente de la seconde guerre mondiale, par les universitaires européens réfugiés en Angleterre, parmi lesquels figurait René CASSIN, fondateur de l'UNESCO et futur prix Nobel de la Paix. L'IAUPL qui célébrera en 2017 le 70ème anniversaire de ses relations avec l'UNESCO, a rejoint depuis 2015 l'agenda mondial pour l'éducation et exprime les positions de la communauté universitaire pour le Programme Education 2030. Aujourd'hui comme hier, notre objectif est de promouvoir et de défendre la liberté académique, une valeur du capital immatériel des universitaires indispensable à la création et à la transmission des connaissances.

La liberté académique est associée à la « culture de pratiques » que mènent les universitaires dans leur métier principal : l'enseignement et la recherche qui a un rôle de création libre de connaissances, grâce à des pratiques transmises de génération en génération par des communautés d'universitaires qui contribuent ainsi à la promotion et à la construction de la paix. Il est temps de commencer à réfléchir sur les possibilités d'inscrire ces pratiques universitaires dans un répertoire du patrimoine culturel immatériel.

Tout d'abord la liberté académique est une valeur du capital humain immatériel, essentiel pour les universitaires sur laquelle ils s'appuient afin de concevoir et de transmettre la connaissance par le biais de leurs métiers - enseignement et recherche (partie I). En second lieu, les pratiques de la communauté des universitaires concernant la construction de la paix sont souvent négligées dans la stratégie classique de l'influence diplomatique à l'étranger : la diplomatie scientifique et l'influence culturelle à la française (partie II). Nous présentons avec l'IAUPL cet article traitant de la « Diplomatie Académique », approche holistique intégrant les pratiques inclusives des enseignants-chercheurs français dans une démarche classique de la diplomatie d'influence culturelle à la française et qui peuvent ainsi s'inscrire dans un patrimoine culturel immatériel(partie III).

I. Des libertés académiques comme une valeur du capital humain de création des connaissances et de la construction de la paix

Dans la conception de l'IAUPL, la construction de la Paix par les universitaires ne peut se concevoir que dans le ferme attachement à un certain nombre de valeurs parmi lesquelles se trouvent la liberté académique dans son sens le plus large et l'expérience scientifique tout au long de la vie. L'agenda mondial pour l'éducation - Éducation 2030 - fait partie des 17 Objectifs de développement durable (ODD, dont ODD4 sur l'Education) des Nations Unies

qui composent le programme de développement durable. Les cibles et objectifs mondiaux visent à stimuler l'action au cours des quinze prochaines années dans les cinq « P » d'importance primordiale : Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat. « *Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous* », il s'agit d'un programme ancré dans une vision holistique et humaniste qui contribue à un nouveau modèle de développement. Il suppose également la qualité de l'enseignement, à savoir que tous les étudiants puissent bénéficier de l'enseignement par des professeurs qualifiés, correctement rémunérés et motivés, appliquant des méthodes pédagogiques adaptées fondées sur la recherche et la liberté d'enseignement, de recherche et d'expression académique.

L'Université n'existe qu'à travers ses personnels universitaires et par les libertés académiques dont ils disposent. Au moment où les évolutions des établissements universitaires dans de nombreux pays transforment les conditions d'exercice de nos métiers, il est plus que jamais nécessaire de défendre l'idée d'une Université indissociable des valeurs de la Paix et de la Liberté de ses membres. L'implication et la participation du personnel des Universités à la qualité de l'enseignement et de la recherche constituent des éléments essentiels pour assurer l'harmonie et garantir la vie et la pérennité de l'Université 2030 en tant qu'organisation censée être à la recherche permanente de nouveaux concepts pour la construction et la transmission de la connaissance à mettre en place pour mieux remplir son rôle vis-à-vis des étudiants, des personnes en formation tout au long de la vie, des Sociétés et des Nations et, en conséquence, pour la construction de la Paix dans le Monde entier.

Nous avons pu constater combien les participants sont attachés à la 'Construction de la Paix' en lien avec les questions qui touchent le secteur de l'éducation et nous formons le souhait d'apporter une contribution modeste à des réflexions s'inscrivant dans la problématique mondiale de l'enseignement supérieur : on ne peut accepter sans réserve de laisser dire qu'il peut y avoir d'enseignement supérieur sans recherche, de même qu'il faut réaffirmer qu'il n'y a pas de recherche féconde sans liberté académique et qu'il n'y a pas de recherche importante sans action de co-création libre de connaissances et donc de co-construction libre de la Paix.

Quelques mots sur la liberté académique ; la liberté académique des universitaires se décline selon trois principales modalités :

- *liberté de recherche et de publication avec un choix libre des thématiques et axes de recherche ;*
- *liberté d'enseignement dans la conception et la transmission des savoirs ;*
- *liberté d'expression académique.*

Cette liberté académique trouve son origine dans les traditions universitaires. Le célèbre Professeur de droit Georges Vedel la définissait comme « *celle d'un homme libre à qui sont confiés d'autres hommes libres* ».

Encadré 1 :

Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (UNESCO, du 11 novembre 1997):

« L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe :

- la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale,
- la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats,
- le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent,
- le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives ».

Elle nécessite par ailleurs le choix libre d'un thème de recherche et d'un positionnement disciplinaire en lien avec les activités d'enseignement universitaire. Pour comprendre la mission d'enseignement des universitaires et la portée de la liberté académique, il faut rompre avec un ancien dogme : celui 'd'enseigner la vérité toute faite'. Dans le cadre de l'Université ancienne, l'enseignant lors de la transmission des connaissances n'avait pas droit à l'erreur au titre de la transmission des « connaissances qui existent ». Aujourd'hui, l'universitaire doit rechercher la vérité en dehors des dogmes politiques et économiques que ce soit pour un travail fondamental ou appliqué. Une telle conception aboutit à redéfinir autrement la liberté académique qui implique le 'droit à apprendre' et ainsi de chercher à nouveau, par le biais des méthodes scientifiques et par l'acceptation des critiques des pairs universitaires appartenant à un champ disciplinaire donné. C'est ici que la recherche couplée avec l'enseignement fait avancer l'Université ainsi que les universitaires vers la qualité de l'apprentissage tout au long de la vie.

La liberté d'enseignement, de recherche et de publication qui est placée au premier plan, est donc un capital humain pour les universitaires. Elle est le vecteur de la qualité de l'enseignement supérieur. Elle se présente aussi comme un élément majeur de la construction de la paix et de l'influence diplomatique, soutenu par les concepts de la diplomatie scientifique et culturelle. Néanmoins, le rôle trop négligé de cette liberté académique par les opérateurs classiques met à l'écart les universitaires des actions diplomatiques, ce que souligne d'ailleurs la Cour des Comptes dans le Rapport des Députés évoqué dans la partie II. Nous nous proposons de traiter dans la partie suivante le concept de 'Diplomatie académique' qui inclura la vraie liberté académique et comblera cette lacune.

II. La « Diplomatie Académique » : une nouvelle approche de la diplomatie scientifique et de l'influence culturelle à la française

Selon le Rapport d'information sur l'évaluation du réseau culturel de la France à l'étranger, présenté par M. François LONCLE et MME Claudine SCHMID, Députés, le 12 décembre 2013 et déposé *en application de l'article 146-3, alinéa 6 du Règlement* par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, on distingue deux formes de la diplomatie d'influence : la diplomatie culturelle et la diplomatie scientifique. Concernant cette approche, il s'agit de présenter les instruments et les moyens par lesquels les Etats

organisent leur diplomatie publique et gèrent leur communication extérieure. La diplomatie publique qui implique la société civile dans un monde globalisé et dominé par les systèmes d'information, est devenue une composante importante de l'action des appareils diplomatiques. Elle se déploie sous des formes multiples (diplomatie culturelle, scientifique, sportive), emprunte des canaux divers (Etat, collectivités locales, agences et fondations) et constitue une priorité pour de nombreux Etats qui y consacrent des moyens importants. La Cour des Comptes française évoque, en revanche, une non-reconnaissance et une faible implication des universitaires pour les missions d'influence faute de l'autonomie des établissements, ce qui est contraire à notre conception de la liberté académique des universitaires, qui à terme, pourrait se présenter comme une valeur essentielle du capital immatériel complémentaire selon nos contributions.

Encadré 2 :

Une diplomatie d'influence « à la française »

La « diplomatie culturelle et d'influence » fait l'objet du programme 185 de la mission « Action extérieure de l'État » dont le premier objectif est de « renforcer l'influence de la France dans l'Europe ». Dépourvue de définition légale, la notion de diplomatie d'influence est souvent rapprochée du concept de « *soft power* ». Théorisé par Joseph Nye, le « *soft power* » correspond à la capacité d'une institution de séduire et d'influencer d'autres institutions, afin de les persuader de suivre un certain comportement sans avoir recours à la force ou à la menace. Il peut aussi être appelé « *co-optive power* », pour qualifier l'aptitude d'un État à amener les autres pays à définir leurs intérêts en accord avec ses propres préférences. La particularité du *soft power* est de s'appuyer sur des méthodes non coercitives, telles que l'attraction liée à la langue, la culture, l'idéologie. L'accent est mis sur la séduction et la persuasion. Il se distingue donc du « *hard power* » qui repose sur le recours à la contrainte notamment militaire. Toutefois, le *soft power* est conçu comme complément du *hard power*, auquel il n'est nullement question qu'il se substitue. De plus, la finalité du *soft power* demeure, pour les États-Unis, la capacité de façonner à leur image les autres États....

*(pour une autre conception 'à la française', note d'auteur) ... la France est une « puissance d'influence » constituée de diverses composantes que sont le poids économique, diplomatique et militaire, le rayonnement scientifique et culturel, la langue française ainsi que les grands principes universels défendus par la France. Le géographe Michel Foucher soutient cette appellation et affirme que l'influence ne saurait se réduire ni au poids économique ni au rayonnement culturel, mais est « fondée sur le dialogue pour un pays indépendant et capable de parler à tous, pour proposer des solutions, regarder ce qui marche et rapprocher les intérêts dans un monde qui reste fait de rapports de force ». Il ne s'agit pas d'imposer le modèle français, mais de provoquer un enrichissement mutuel par les échanges culturels notamment, tout ceci permettant *in fine* aux États de mieux se comprendre. Michel Foucher précise d'ailleurs que la particularité de cette approche française intéresse la Chine, qui tout en cherchant à comprendre les ressorts du *soft power* des États-Unis, porte également une attention à la politique d'influence française.*

Le réseau culturel extérieur n'endosse pas la totalité des champs de la diplomatie d'influence, mais l'action culturelle demeure bien un élément central de la stratégie diplomatique de la France.

En février 2013, le ministère des Affaires étrangères (MAE) a rendu public un rapport présentant le concept de « diplomatie scientifique ». Le document définit trois grands objectifs : soutenir la place des chercheurs et des entreprises françaises dans la compétition mondiale ; associer plus étroitement le monde scientifique aux enjeux de politique étrangère ; intéresser les chercheurs aux enjeux de développement, par la formation et la valorisation des capacités scientifiques des pays du Sud. Le ministère montre l'apport des différents outils à sa disposition pour réaliser cette stratégie. Ce faisant, il décrit une grande diversité, certains outils étant hérités d'une longue tradition, comme les missions archéologiques françaises à l'étranger. Il propose une typologie des pays et des actions : coopération avec les pays de l'OCDE et les émergents, participation à la formation des élites scientifiques dans les pays les moins avancés, contribution aux coopérations régionales en Afrique, appui à la construction d'un espace euro-méditerranéen.

Source : Rapport des Députés M. François LONCLE et MME Claudine SCHMID sur l'évaluation du réseau culturel de la France à l'étranger, décembre 2013

Selon ce rapport du Ministère des Affaires étrangères (MAE) intitulé 'Une diplomatie scientifique pour la France', la diplomatie scientifique est définie comme « *l'utilisation et l'application de la coopération scientifique pour aider à établir des liens et renforcer les relations entre les sociétés, notamment dans les domaines où il pourrait ne pas y avoir d'autres moyens d'approche au niveau officiel* ». Certains dossiers de politique étrangère requièrent les éclairages de la science, ce qui conduit la diplomatie à rechercher la contribution de la communauté des chercheurs. « Les négociations internationales concernant les enjeux mondiaux en sont le terrain privilégié : l'expertise scientifique est indispensable aux diplomates et aux décideurs publics pour traiter des questions de climat, de sécurité alimentaire ou d'énergie. La science est mobilisée dans l'aide à la décision. On le constate avec ces différents exemples, la diplomatie scientifique s'exprime dans le cadre de relations diplomatiques tendues – c'est la diplomatie scientifique bilatérale qui maintient des relations entre les pays en situations de conflit ».

La particularité de la France est que les universitaires ont un statut particulier : ils sont des enseignants-chercheurs, ce qui constitue une force pour notre métier. Mais il s'avère que les universitaires sont souvent écartés des actions de la diplomatie d'influence, faute d'une 'autonomie des établissements' annoncée dans le rapport de la Cour de Comptes. Selon notre conception, le concept de liberté académique ne se limite pas simplement à l'autonomie des établissements scientifiques et des Universités, ce qui conduit parfois à des confusions, évoquées dans les Rapports, dans la mission des universitaires pour la construction de la paix par le biais des réseaux d'influence diplomatiques.

Encadré 3 :

.... En dépit de cet effort manifeste de formalisation, la Cour des Comptes se montre peu convaincue par cette initiative. Elle indique que le document fait l'objet « *de réserves dans le monde scientifique, qui estime ne pas avoir été suffisamment associé à sa rédaction (MESR et grands opérateurs) et n'en voit guère la portée pratique.* » En effet, cette démarche ne concerne que les leviers du MAE. Elle n'a pas fait l'objet de travaux interministériels. En conceptualisant une diplomatie scientifique au service des intérêts politiques et économiques de la France, le MAE suscite la crispation des milieux universitaires sensibles au respect de l'autonomie des établissements scientifiques et des chercheurs dans la définition de leur politique d'internationalisation de la recherche. La Cour des Comptes signale que « *le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne se reconnaît pas dans le concept, car il considère que les chercheurs et les institutions scientifiques sont autonomes et fonctionnent eux-mêmes en réseau.* »...

Source : Rapport des Députés M. François LONCLE et MME Claudine SCHMID sur l'évaluation du réseau culturel de la France à l'étranger, décembre 2013

La clarification conceptuelle de la liberté universitaire consiste à signaler la différence entre les libertés des universitaires et l'autonomie des universités. Si ces deux notions se chevauchent, elles restent néanmoins distinctes. L'autonomie des universités signifie l'indépendance administrative et financière des universités et leurs responsabilités nouvelles de gouvernance, elle devrait aussi respecter un principe de collégialité des universitaires. Les débats sur le fait que l'autonomie des universités n'implique pas nécessairement les libertés des universitaires, amènent à rediscuter ces deux notions. Notre article concerne la notion de "libertés académiques des universitaires" qui constitue le cœur des préoccupations de l'IAUPL à l'égard de leurs contributions à la construction de la paix par le biais de pratiques, d'enseignement et de recherche libres, davantage inclusives, qui sont conformes aux recommandations de l'UNESCO 1997. Nous voudrions préciser encore que par le concept de libertés universitaires, on comprend les libertés universitaires comme l'ensemble des droits et des devoirs des universitaires quant à leur mission spécifique: enseigner, rechercher/diffuser la connaissance et s'exprimer en dehors de toutes positions politico-économiques. La liberté académique (par rapport à l'autonomie des établissements') ne se verra jamais comme une contrainte quant aux actions de la diplomatie scientifique ou académique menées par les universitaires en faveur de la construction et de la promotion de la paix par le biais de la création/diffusion libre des connaissances.

III. Contributions de l'IAUPL concernant les actions des universitaires via une 'diplomatie académique' pour un patrimoine immatériel culturel de leurs communautés

Pour parvenir à une proposition constructive permettant de combler les lacunes annoncées dans les Rapports cités précédemment et qui pourrait aboutir à un concept de 'Diplomatie Académique' pour les communautés des universitaires :

- Nous souhaiterions en premier lieu, rappeler que l'IAUPL a suggéré, sur la proposition du Président de sa section italienne en 1987, le Professeur MASTRELLI, d'étudier et d'approfondir ce nouveau concept, notamment lors de l'organisation d'une Table Ronde qui

s'est tenue en 1988: « *La Pax Academica et les responsabilités internationales des Professeurs d'Universités* » en collaboration avec l'UNESCO.

Ce concept de 'Paix Académique' entendait prendre en compte tant l'évolution de la condition des Professeurs des Universités que l'évolution des relations internationales. Les universitaires ne sauraient en effet rester à l'écart des mouvements qui conduisent à la construction de nouveaux espaces géopolitiques, comme cela a été le cas pour la Communauté Européenne.

Les universitaires ne sauraient non plus ignorer les conséquences très importantes des efforts menés par les pays en vue du renforcement de la Paix, de la défense des Droits de l'Homme et des Libertés civiles et politiques, de la coopération internationale face aux nouveaux défis qui sont cités par Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO et Présidente du Conseil Consultatif Scientifique, dans un rapport récent datant de septembre 2016 : « *Le monde doit relever un ensemble de nouveaux défis qui supposent de mettre en place de nouveaux modes de réflexion pour trouver des solutions efficaces au bénéfice de tous. Dans ce monde de plus en plus limité, nous devons cultiver notre principale énergie renouvelable, c'est-à-dire notre ingéniosité et notre créativité. D'où l'importance des sciences, qui offrent des clés pour répondre à bon nombre de questions que se posent aujourd'hui les pays du monde entier des questions liées à la sécurité alimentaire et à la gestion de l'eau, à la viabilité des océans, à l'élimination de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et à l'exploration de nouvelles voies menant au développement inclusif et durable. C'est pourquoi les sciences ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* ».

La promotion de la paix par les universitaires en lien avec le domaine de la diplomatie académique et avec les actions de l'influence diplomatique (science et culture), à laquelle l'UNESCO contribue, devient primordiale. Depuis que les Universités sont devenues des institutions de grande dimension, elles rencontrent des problèmes de gestion semblables à ceux d'autres institutions sociales. Ceci a eu pour conséquence l'appel aux universitaires, disposant d'une liberté académique, pour participer au fonctionnement des organisations internationales, notamment des ONG universitaires et scientifiques.

La recommandation N°9 du Rapport du Conseil Consultatif scientifique de l'UNESCO (édité en septembre 2016, intitulé 'L'avenir de la consultation scientifique pour les Nations Unies') confirme ce constat : « *L'importance de la science dépasse les questions purement 'scientifiques'. Lorsque des tensions surviennent entre les nations, leurs dirigeants peuvent y répondre beaucoup mieux s'ils comprennent et se mettent d'accord sur les preuves scientifiques qui expliquent les causes profondes de ces tensions* ».

Les communautés des universitaires (universités et universitaires eux-mêmes, mais aussi ONG, associations, missions diplomatiques des ambassades) y sont largement impliquées. Depuis quelque temps, les Etats et les diplomates parlent de la « *diplomatie scientifique et culturelle* », l'IAUPL propose d'élargir ce concept aux universitaires pour parvenir à une « *Diplomatie Académique* ». Cette diplomatie élargie au monde universitaire associant le principe de liberté académique à la construction d'une stratégie d'influence culturelle et scientifique, permettra de répondre aux questionnements de la Cour de Comptes et de reconnaître ainsi le rôle des universitaires dans la construction de la paix.

L'IAUPL propose à l'UNESCO de développer le concept de « Diplomatie Académique pour la Paix » en lien avec celui de liberté académique, capital immatériel ou patrimoine immatériel, qui sont véhiculés par les communautés universitaires de divers pays et de l'inscrire dans le cadre de la préparation des programmes 39 C/5 (2018-2021).

- Nous voudrions en second lieu mettre en lumière quelques idées sur les menaces qui entravent les missions des universitaires. Tout d'abord si l'Université ne joue pas mieux son rôle au service de la Paix, c'est parce que l'on a perdu le sens de la nature même de l'Université et des valeurs universelles, dont la Liberté. On oublie trop souvent que l'Université doit d'abord se concevoir comme une communauté d'enseignants, d'étudiants à la recherche de la vérité. Certes, juridiquement, selon les époques et les circonstances, les universités ont pu avoir des statuts très différents. Mais le statut juridique ne devrait pas faire oublier la réalité sociologique première : celle de la communauté. En effet, s'il s'agit uniquement de création de « communautés artificielles » ou si l'université n'est qu'une association de savants regroupés par hasard ou par la volonté d'un pouvoir extérieur, elle sera effectivement un « supermarché » du savoir, soumis à des lois d'utilité politique ou de rentabilité économique immédiate. Une telle université, qui n'aurait d'université que le nom, ne saurait être un espace de liberté, ni pour l'enseignement, ni pour la recherche, ni pour la construction de la paix.

C'est aussi la raison pour laquelle l'IAUPL a adopté en 1982 une Déclaration sur les Droits et les Devoirs constitutifs des libertés académiques, appelée aussi Déclaration de Sienne. C'est aussi pourquoi l'IAUPL à plusieurs reprises a réclamé l'adoption au plan international d'une Recommandation sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur qui a complété en 1997 le dispositif mis en place par l'UNESCO avec la Recommandation sur la condition du personnel enseignant (1966) et celle sur les chercheurs scientifiques (1974). L'IAUPL a proposé lors de la Conférence Internationale des ONG 2016 une 'proposition d'amendement' pour les observations formulées par les ONG en complétant le volet "Education" par: "... la progression des enseignants-chercheurs et la valorisation des universitaires dans leurs métiers d'enseignement et de recherche...". Cette dernière proposition a été adoptée par la CIONG le 14 décembre 2016, pour la Contribution à la Conférence Internationale des ONG du 39 C/5. La proposition correspond parfaitement à la cible 4.c du Programme Education 2030-EPT "...qui garantissent que la qualité et l'équité se concentrent sur le perfectionnement continu des enseignants, ceux-ci recevant un soutien qui les aide à parfaire leur formation et à progresser tout au long de leur carrière", ainsi qu'aux stratégies indicatives visant à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et une revalorisation du statut des enseignants"

C'est aussi dans le prolongement de la défense des libertés académiques dans différents pays que l'IAUPL a organisé quatre colloques avec les thématiques suivantes :

- « *Repositionner l'Université en Afrique* », à Lomé, (Togo) en 2011,
- « *Le rôle de l'Université et des universitaires dans l'économie de la connaissance* », à Chisinau, (Moldavie) en 2012,
- « *La Gouvernance dynamique des Universités* » à Marrakech, (Maroc) en 2014, avec un ouvrage collectif qui sera publié en 2017: "Regards dynamiques et critiques de la gouvernance des universités" sous le patronage de la Commission nationale française pour l'UNESCO,

- « *L'internationalisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur* », sous le patronage de l'Unesco, en 2015.

Les prochains colloques attendus porteront sur le rôle des universitaires dans l'espace numérique et sur le patrimoine immatériel culturel universitaire.

- Enfin, la 'Pax Academica' et la 'Diplomatie Académique', proposées par l'IAUPL, n'apparaîtraient alors plus seulement comme l'état de la promotion de la paix dans lequel se trouveraient les universités, mais comme une contribution des enseignants-chercheurs, grâce à leur double mission, à la construction de la paix dans le monde.

Conclusion

En guise de conclusion, nous voudrions faire trois observations d'ordre plus général, la troisième concernant plus spécifiquement la France :

- Notre première observation porte sur la liberté académique des Professeurs et des Maîtres de Conférences des Universités. Il est temps de redire avec force et conviction ce que l'Université doit être pour rester fidèle à ses traditions et pour assumer, une fonction de construction de la paix que la société civile entend lui confier : « la Diplomatie Académique » sera associée à la diplomatie d'influence scientifique et culturelle.

- Notre seconde observation concerne les conflits qui peuvent conduire à la mise en place de restrictions à la coopération internationale avec certains pays. L'UNESCO devrait s'attacher à rappeler que les échanges scientifiques, pédagogiques, sportifs et culturels doivent rester libres dès lors bien évidemment qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international et dans la construction de la Paix dans les pays de conflit. Nous élargissons ainsi le champ de la 'diplomatie scientifique et d'influence culturelle' du MAE et de la recommandation N° 9 du Conseil Consultatif Scientifique 2016 de l'UNESCO et des Objectifs de Développement Durable et de l'agenda mondial de l'UNESCO pour l'éducation, notamment pour le programme EPT Education 2030 (ODD4).

Enfin, notre dernière observation concerne une démarche en faveur de la reconnaissance de notre patrimoine culturel immatériel universitaire français :

- il s'agit, d'abord, de reconnaître la place qu'occupe celui-ci dans notre culture universitaire; en effet, si l'on envisage souvent le monde universitaire sous l'angle de transmission des connaissances, il est beaucoup plus rare de mettre l'accent sur sa dimension culturelle et identitaire dans l'élaboration des connaissances. Par exemple, une culture de recherche en Doctorat français : le processus de recherche tout au long de cette expérience académique des doctorants en relation avec ses pairs ainsi que les rituels de la soutenance de Thèse est propre à chaque territoire universitaire français.

Les pratiques inclusives de la communauté universitaire fondées sur la recherche libre, sur la culture de la diplomatie académique ou encore, sur l'ouverture de l'Université aux autres communautés internationales et aux populations du Monde, ont de fait une mission de construction de la Paix.

- il s'agit, ensuite, de sensibiliser les populations à la richesse et à la diversité des disciplines académiques dont ils n'ont bien souvent qu'une faible connaissance du fonctionnement des pratiques inclusives des enseignants-chercheurs, et de leur faire prendre conscience des nouveaux défis règlementaires qui sont susceptibles d'altérer et de réduire la liberté académique ;
- il s'agit, enfin, de rendre hommage aux 'savoir-faire' des universitaires qui sont attachés à l'image de nos pays et s'efforcent d'assurer leur transmission, leur promotion et leur mise en valeur pour la paix. Force est de constater que les pratiques des communautés universitaires sont plus que jamais menacées face aux nouveaux défis évoqués précédemment.

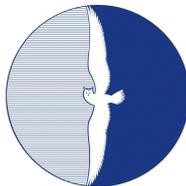
Lors d'une de ses interventions, Louis Philippe LAPREVOTE, ancien Secrétaire Général de l'IAUPL avait déclaré :

« ... pourquoi ne pas mettre plus souvent à contribution les universitaires lorsqu'entre différents pays ou à l'intérieur d'un même pays, la paix est menacée. La communauté internationale a eu suffisamment d'imagination pour inventer les casques bleus lorsqu'il s'agissait de contribuer au rétablissement ou au renforcement de la paix dans certaines régions du monde... Pourquoi n'a-t-on jamais songé à créer un véritable corps de 'toges bleues' pour assister les universitaires des pays en guerre, et ceci bien que l'acte constitutif de l'UNESCO rappelle que c'est dans l'esprit des hommes que la guerre trouve ses racines ? Est-il irréaliste d'imaginer que des universitaires extérieurs au conflit pourraient, dans le cadre d'une mission internationale, contribuer à rapprocher les enseignants et les étudiants des parties concernées, c'est-à-dire apporter une pierre modeste à la Paix ? ... ».

Au terme de cet article, en tant que représentants de l'IAUPL, nous émettons le souhait que :

« Les universitaires portent un jour avec honneur les 'TOGES BLEUES' pour défendre la Paix en exerçant haut et fort leurs missions héritières de leurs libertés académiques historiques, ainsi préservées »

Ministry of Education and Science of Russian Federation
 Arctic State Institute of Culture and Arts
 Arctic International Center of Culture and Arts
 Ministry of Cultural and Spiritual Development of the Sakha (Yakutia) Republic



are proud to announce

INTERNATIONAL SCIENTIFIC AND PRACTICAL CONFERENCE
 "CULTURE AND EDUCATION IN THE DEVELOPMENT OF THE HUMAN CAPITAL IN ARCTIC"

Letter of invitation

Dear Dr._CURBATOV Oleg

We cordially welcome your participation in the Conference "CULTURE AND EDUCATION IN THE DEVELOPMENT OF THE HUMAN CAPITAL IN THE ARCTIC".

Please mark down the dates of December 15-16 2016 when we will be happy to receive you in the town of Yakutsk (Russia), Ordzhonikidze Street, 4.

Conference will consist of the following sections:

- **Human Capital as a Research Concept and a Cultural Reality** (the world of human and the world of capital; Human values and human as a value; Human as a measure of capital and capital as a measure of human culture)
- **Cultural Politics in the Russian Arctic and Development of Human Capital** (Russian Arctic as subject and object of cultural politics; Cultural politics of the Russian Arctic within the structure of the cultural politics of Russia; Subjects and resources of cultural politics of the Russian Arctic; Human capital of the Russian Arctic as a result and condition for cultural politics; Cultural politics of the Russian Arctic in national security substantiation and preservation of Russian cultural identity; Reproduction of cultural capital in the Arctic and problems of demography; Cultural politics as a realm of brand- and image-making of the Russian Arctic)
- **Human in Arctic's Cultural Habitat** (Human and Arctic's institutional culture: activity of cultural institutions and organizations; Regional cultural projects and programs; contemporary state of traditional culture in the Russian Arctic: rites, religion and household culture; Authentic culture of Russian northern titular and indigenous people; Specifics of Arctic's cultural habitat in creation and substantiation of the Russian nation)
- **Cultural and Arts Education in Arctic as a Realm for Human Capital Creation and Development** (Education in the Arctic: state of condition, and its potential in cadre preparation for culture and arts; State, business and public needs in culturally educated specialists; Specifics of creation and reproduction of creative personality in the Arctic)
- **Forms of Representation and Ways of Measuring of Human Capital** (Regional elite and Human capital; Human capital of Sakha republic state institutions; Sakha cultural and educational employees as Republic's Human capital; Human capital in the Republic's manufacturing and extracting industries; Human capital in the Republic's service sector; People with disabilities and retirees as the Republic's Human capital, Educational innovations and creativity as the means of Human capital measurement).

Conference experts:

Russian Federation Ministry of Development, Ministry of Education of Sakha (Yakutia) Republic; Ministry of Cultural and Spiritual Development of the Republic of Sakha (Yakutia); Ministry for Professional Education, preparation and placement of the Republic of Sakha (Yakutia); Humanitarian Research Institute for studying

Northern Minorities. Public Chamber of Sakha (Yakutia) Republic, Borisov's "Arctic" Higher School (Institute) of Music.

Conference will stage the following events:

- "Round table": "Development of the concept for creation of the Musical Instruments Museum in the Arctic State Institute of Culture and Arts". "Round table" chair: Yuri Sheikin (Ph.D., professor and chair of the Arts department at Arctic State Institute of Culture and Arts);
- Website presentation "People and Nature of the Cold Pole". Chair: Uliana Vinokurova (Ph.D., Scientific-research Center Chair for Circumpolar Civilization at the Arctic State Institute of Culture and Arts);
- Textbook presentation "Arctic Circumpolar Civilization". Authors: Uliana Vinokurova (Ph.D., Scientific-research Center Chair for Circumpolar Civilization at the Arctic State Institute of Culture and Arts) and Yuri Yakovetz (Ph.D., Professor and President for Pitirim Sorokin – Nicolas Kondratiev International Institute);
- Professors and students works exhibition "Art of Arctic". Chair: Anna Petrova (Ph.D. Associate Professor of the Department of Design and Decorative Art at Arctic State Institute of Culture and Arts). Yuyara Shaposhnikova (Department Chair of Fine and Decorative Arts at Arctic State Institute of Culture and Arts).
-

Conference languages: Russian and English.

Forms of participation: Face-to-face and online

All Conference participants will be awarded with the Certificates in Educational and Research Training.

Address of the Conference: *Yakutsk (Russia), Ordzhonikidze Street 4, Arctic State Institute of Culture and Arts (Chamber Hall)*. Conference will commence at 10 am.

Participant fee 500 rubles, payable at the entrance desk. Conference participants will be provided with free of charge transportation from and to the airport and excursions through the city of Yakutsk.

All reports will be published in Collection of Conference Papers with subsequent registration in Russian Index Citation Platform.

All reports should be sent via e-mail: mk-kapital2016@mail.ru not later than December 10, 2016.

Publication requirements: 5-8 pages. Pages parameters: Times New Roman 14, equidistant 2 mm (left, right, top and bottom), single space. Indentation: 1.25 cm. Please do not use Space key for Indentation, all Indentations as well as the line breaks must be set up automatically, footnotes at the end of the text (example: [1, P.18]).

In the left corner of the page please provide UDC (Universal Decimal Classification). Could be found here: <https://teacode.com/online/udc/>. Followed by author's name (Ivanov Ivan Ivanovich) and place of work: Department of Culture, Arctic State Institute of Culture and Arts.

Center: Name of the article (Italic, bold). Annotation: 2-4 sentences, Key words: not less than 5.

All information about publication requirements as well as questions pertaining to the organization of the conference could be addressed to Dmintri Philippov and Vilena Cholmogorova by e-mail: mk-kapital2016@mail.ru or by phone +7 (4112) 42-47-37; +7 (4112) 34-44-60

We are looking forward to your participation

Respectfully, Organizational Committee